

Depuis le 2 mai 2001, le réseau des bibliothèques *BN-Opale* travaille directement dans le *Sudoc*.

C'est une date «phare» pour les treize établissements concernés, d'autant plus que les échos glanés ici ou là sont plutôt favorables. C'est également un moment important pour les équipes de l'ABES qui goûtent ainsi les fruits de leur travail. Qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées. L'ABES élargit également ses missions. À la demande du Ministère, elle assure désormais les fonctions d'opérateur administratif et financier dans le cadre d'un abonnement groupé à *Scifinder Scholar* (bibliographie électronique de *Chemical Abstracts Service*).

Par ailleurs, l'ABES continue d'exercer des fonctions d'expert, tout particulièrement dans le cadre du lancement par le cabinet du ministre de l'Éducation nationale du pôle «Langues et civilisations du monde», dont les travaux portent, entre autres, sur le catalogage des documents en écritures non latines.

Les lecteurs d'*Arabesques* verront ainsi que l'ABES cherche à assurer toujours plus largement son service auprès du public de l'enseignement supérieur.

Sabine Barral
Directrice de l'ABES

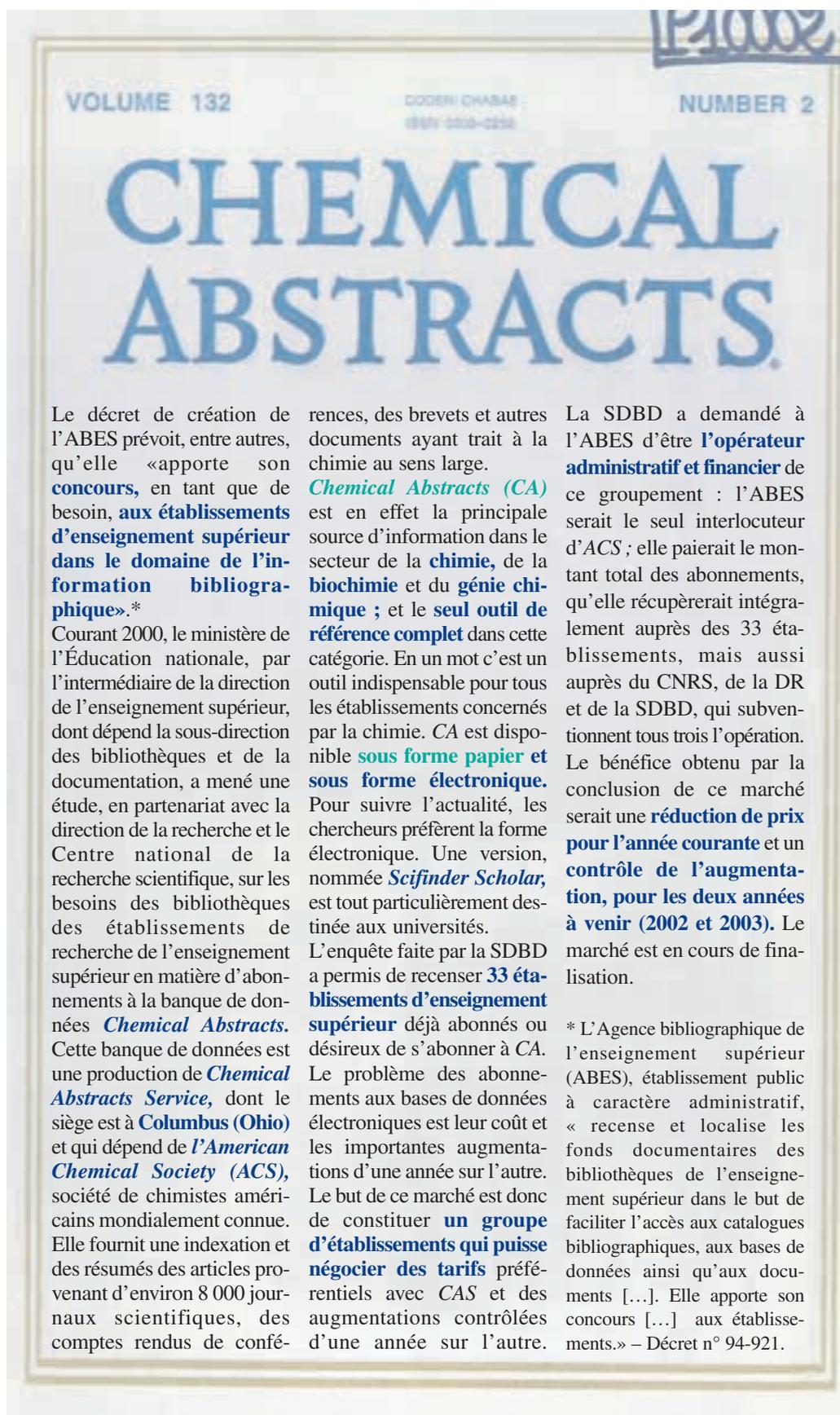
Sur la une

Illustration tirée du *Dentiste à la carte* de Yvette et Yvon Israel
SCD de l'Université
René-Descartes – Paris V

Bibliothèques universitaires et interuniversitaires de province
faisant partie du *réseau AUROC*
Cf. p. 5 *Arabesques* n° 20



L'ABES et l'ACS



Le décret de création de l'ABES prévoit, entre autres, qu'elle «apporte son concours, en tant que de besoin, aux établissements d'enseignement supérieur dans le domaine de l'information bibliographique».*

Courant 2000, le ministère de l'Éducation nationale, par l'intermédiaire de la direction de l'enseignement supérieur, dont dépend la sous-direction des bibliothèques et de la documentation, a mené une étude, en partenariat avec la direction de la recherche et le Centre national de la recherche scientifique, sur les besoins des bibliothèques des établissements de recherche de l'enseignement supérieur en matière d'abonnements à la banque de données *Chemical Abstracts*. Cette banque de données est une production de *Chemical Abstracts Service*, dont le siège est à **Columbus (Ohio)** et qui dépend de l'*American Chemical Society (ACS)*, société de chimistes américains mondialement connue. Elle fournit une indexation et des résumés des articles provenant d'environ 8 000 journaux scientifiques, des comptes rendus de confé-

rences, des brevets et autres documents ayant trait à la chimie au sens large.

Chemical Abstracts (CA) est en effet la principale source d'information dans le secteur de la **chimie**, de la **biochimie** et du **génie chimique** ; et le **seul outil de référence complet** dans cette catégorie. En un mot c'est un outil indispensable pour tous les établissements concernés par la chimie. *CA* est disponible **sous forme papier et sous forme électronique**. Pour suivre l'actualité, les chercheurs préfèrent la forme électronique. Une version, nommée *Scifinder Scholar*, est tout particulièrement destinée aux universités.

L'enquête faite par la SDBD a permis de recenser **33 établissements d'enseignement supérieur** déjà abonnés ou désireux de s'abonner à *CA*. Le problème des abonnements aux bases de données électroniques est leur coût et les importantes augmentations d'une année sur l'autre. Le but de ce marché est donc de constituer **un groupe d'établissements qui puisse négocier des tarifs préférentiels** avec *CAS* et des augmentations contrôlées d'une année sur l'autre.

La SDBD a demandé à l'ABES d'être **l'opérateur administratif et financier** de ce groupement : l'ABES serait le seul interlocuteur d'ACS ; elle paierait le montant total des abonnements, qu'elle récupérerait intégralement auprès des 33 établissements, mais aussi auprès du CNRS, de la DR et de la SDBD, qui subventionnent tous trois l'opération. Le bénéfice obtenu par la conclusion de ce marché serait une **réduction de prix pour l'année courante** et un **contrôle de l'augmentation, pour les deux années à venir (2002 et 2003)**. Le marché est en cours de finalisation.

* L'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), établissement public à caractère administratif, « recense et localise les fonds documentaires des bibliothèques de l'enseignement supérieur dans le but de faciliter l'accès aux catalogues bibliographiques, aux bases de données ainsi qu'aux documents [...] Elle apporte son concours [...] aux établissements.» – Décret n° 94-921.